

222C2669
FR0011992700-FS0974

12 décembre 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ATEME
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 décembre 2022, la société Otus Capital Management Limited¹ (29 Queen Anne's Gate, Londres, SW1H 9BU, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 décembre 2022, le seuil de 10% des droits de vote de la société ATEME et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 301 195 actions ATEME représentant autant de droits de vote, soit 11,53% du capital et 9,82% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Regents of the University of Michigan	808 294	7,16	808 294	6,10
Maga Micro Cap Fund	295 283	2,62	295 283	2,23
LGT Select Eq Global Pool Otus	197 618	1,75	197 618	1,49
Total Otus capital Management Limited	1 301 195	11,53	1 301 195	9,82

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote ATEME.

¹ Otus Capital Management Limited (*Private Limited Company*), agit comme « *general partner* » de Otus Capital Management L.P. (*Limited Partnership*) qui agit en qualité de « *discretionary investment manager* » pour le compte des fonds.

² Sur la base d'un capital composé de 11 281 027 actions représentant 13 244 575 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.